



Etat d'avancement du Plan d'action radium 2015-2019

Le Plan d'action radium 2015-2019, approuvé par le Conseil fédéral en mai 2015, vise à régler le problème des héritages radiologiques liés à l'application de peinture luminescente au radium dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960.

Ce plan d'action prévoit en particulier la mesure de plus de 500 bâtiments abritant jadis des ateliers de posage de peinture au radium, principalement des places de travail à domicile situées dans l'Arc jurassien. Depuis septembre 2014, 130 bâtiments regroupant 791 appartements (ou locaux commerciaux) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic du radium. Parmi ceux-ci, 27 bâtiments devront être assainis, ce qui représente 25 appartements et 13 jardins. Treize bâtiments ont déjà été assainis (12 appartements et 7 jardins). L'assainissement de plusieurs bâtiments est en préparation, notamment dans les cantons de Berne et Neuchâtel.

| | | Diagnostiques effectués | Cas sans nécessité d'assainissement | Cas nécessitant un assainissement | Assainissement terminé (ou en cours) |
|--------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Total | Nombre de bâtiments | 130 | 103 | 27 | 13 |
| | détail | 791 appartements | 766 appartements | 25 appartements 13 jardins | 12 appartements 7 jardins |
| Bienne | Nombre de bâtiments | 51 | 41 | 10 | 6 |
| | détail | 316 appartements | 305 appartements | 11 appartements 5 jardins | 5 appartements 4 jardins |
| La Chaux-de-Fonds | Nombre de bâtiments | 30 | 22 | 8 | 5 |
| | détail | 280 appartements | 272 appartements | 8 appartements 3 jardins | 6 appartements 1 jardin |
| Autres communes* | Nombre de bâtiments | 49 | 40 | 9 | 2 |
| | détail | 195 appartements | 189 appartements | 6 appartements 5 jardins | 1 appartement 2 jardins |

Etat juin 2016

En présence de traces de radium dans des locaux intérieurs, l'OFSP évalue la dose annuelle supplémentaire pouvant être reçue par les occupants sur la base des résultats de mesure et de scénarios d'exposition. Ces scénarios ont pour objectif d'exclure, pour tout occupant actuel ou futur, une exposition supérieure à la limite de dose de 1 milliSievert par an (mSv/an) tolérée pour la population suisse. Si le résultat de cette estimation montre que la valeur de 1 mSv/an peut être dépassée pour l'occupant potentiellement le plus exposé à la présence de radium, alors la décision est prise d'assainir les locaux. Dans les 25 appartements ayant fait l'objet d'une décision d'assainissement, les doses estimées se situent entre 1 et 2 mSv/an dans 9 appartements, entre 2 et 5 mSv/an dans 12 appartements, entre 5 et 10 mSv/an dans 1 appartement et entre 10 et 15 mSv/an dans 3 appartements.

Pour les jardins, un assainissement est requis en cas de dépassement de la valeur seuil de 1000 becquerels par kilogramme (Bq/kg) pour la concentration en radium dans la terre sèche. Les valeurs maximales de radium mesurées dans des échantillons de terre prélevés dans les 13 jardins à assainir s'élèvent en moyenne à près de 6800 Bq/kg ; elles avoisinent dans un cas les 20'000 Bq/kg.

Les déchets d'assainissement faiblement contaminés au radium sont entreposés en lieu sûr dans l'attente de leur élimination conformément aux dispositions légales. Deux sites de stockage temporaires ont été aménagés à cette fin dans les communes de Bienne et La Chaux-de-Fonds. L'OFSP s'assure, par le biais de mesures de radioprotection, que le personnel séjournant sur ces sites ainsi que la population des alentours ne sont pas exposés à des doses de rayonnement dépassant les seuils admis.

Berne, le 27 juin 2016

* Autres communes : Aedermannsdorf (SO), Bern (BE), Biberist (SO), Carouge (GE), Corcelles (NE), Cortébert (BE), Courgenay (JU), Delémont (JU), Fleurier (NE), Genève (GE), Grenchen (SO), Kräiligen (BE), Küsnacht (ZH), Le Sentier (VD), Les Pommerats (JU), Locarno (TI), Loveresse (BE), Lyss (BE), Neuchâtel (NE), Nidau (BE), Orpund (BE), Porrentruy (JU), Solothurn (SO), Tavannes (BE), Tramelan (BE), Ziefen (BL), Zuchwil (SO)